



Canadian Drug Insurance
Pooling Corporation

Société canadienne de mutualisation
en assurance médicaments

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

UN NOMBRE GRANDISSANT DE CANADIENS BÉNÉFICIE DU DISPOSITIF PRIVÉ DE MUTUALISATION EN ASSURANCE MÉDICAMENTS

(Toronto, 19 décembre 2017) – La Société canadienne de mutualisation en assurance médicaments (SCMAM) a annoncé aujourd’hui que plus de 20 500 Canadiens avaient bénéficié en 2016 du dispositif de partage des coûts du secteur des assurances. En outre, grâce au dispositif de la SCMAM, plus de 7 000 employeurs, de petite et moyenne taille pour la plupart, ont pu se permettre de continuer d’offrir à leurs employés et à leurs familles une couverture médicaments.

« De plus en plus, les Canadiens profitent des progrès de la médecine qui donnent lieu à l’introduction de nouveaux médicaments souvent très chers, a fait remarquer Dan Berty, directeur général de la SCMAM. Le nombre de traitements médicamenteux coûteux continue de s’accroître rapidement. Sans le dispositif de partage des coûts de la SCMAM, il ne fait aucun doute qu’un grand nombre d’employeurs devraient modifier leurs régimes d’assurance médicaments, laissant peut-être leurs employés et leurs familles sans accès à des traitements d’importance vitale. »

Par l’intermédiaire de la SCMAM, les assureurs vie et maladie du Canada unissent leurs efforts pour partager le coût des traitements médicamenteux très chers et récurrents et protéger les régimes d’assurance médicaments privés entièrement assurés du plein impact financier des médicaments en cause. Cette démarche proactive aide à assurer la pérennité des régimes d’assurance complémentaire des Canadiens.

Les résultats de 2016 du dispositif de mutualisation de la SCMAM sont affichés sur le site Web de la Société, dans le document téléchargeable [Aperçu des résultats de la mutualisation en 2016](#).

Au sujet de la SCMAM

La Société canadienne de mutualisation en assurance médicaments est une entité sans but lucratif créée par les assureurs offrant de l’assurance maladie complémentaire au Canada en vue de faciliter l’obtention d’une couverture abordable à tous les régimes d’assurance médicaments complémentaire entièrement assurés, tout en maintenant un marché de l’assurance maladie concurrentiel.

-30-

Pour plus de renseignements, contacter :
Dan Berty, directeur général
416-359-3139 / dberty@cdipc-scmam.ca